

de Schoulbuet

Informationsblat vun der Gemeng Stengefort



COMMUNE DE
STEINFORT



Sommaire

Actualités	P 1
Titulaires de classes	P 2
Répartition des élèves	P 3
Informations utiles	P 4-5
Transport scolaire	P 6-7
Horaires de classe	P 8
Fruit for School	P 9
Sécurité	P 10-11

Annuaire scolaire

Edité par l'Administration communale de Steinfort
Service des Relations Publiques
B.P. 42 • L- 8401 Steinfort
Tel: 399 313-231 yves.cruchten@steinfort.lu
en collaboration avec le comité d'école.



Numéros de téléphone et adresses des différents bâtiments scolaires:

Cycle I - Précoce

STEINFORT (Maison Relais) *
7B, rue de Hagen L-8421

KLEINBETTINGEN 26 10 89 47
7, rue du Parc L- 8380

Cycle I - Préscolaire

STEINFORT 39 87 57
rue du Cimetière L- 8413

STEINFORT (Maison Relais) *
7b, rue de Hagen L- 8421

KLEINBETTINGEN 26 10 89 46
7, rue du Parc L- 8380

HAGEN 39 60 61
rue de l'École L- 8367

Cycles II-IV - Primaire

STEINFORT
rue de l'École L- 8420 primaire: 39 85 92
complémentaire: 39 85 08
Fax 39 58 08

KLEINBETTINGEN 39 92 70
rue de la Gare L- 8380
Fax 39 56 54

HAGEN 39 85 93
rue de l'École L- 8367
Fax 26 30 59 93

Autres

Hall Sportif 39 01 34 - 40

Piscine 39 01 34 - 1

Maison Relais
STEINFORT 621 24 84 79
7b, rue de Hagen L-8421

Inspectorat

Madame GREISCH Marie-Paule, Inspectrice
Bureau régional Centre - Betrange

17A, rte de Longwy Tel: 26 44 62-30 ou -50
L-8080 Bertrange Fax: 26 44 62 -51

L'école fondamentale de Steinfort sur internet:

www.schoul-stengefort.lu

Adresse email: **primaire.steinfort@ecole.lu**

* au moment de la publication du présent numéro du Schoulbuet, les nouveaux numéros d'appel du bâtiment de la Maison Relais ne sont pas encore connus. Ceux-ci seront publiés prochainement.



Les différents organes de l'École fondamentale

Le Comité d'École

Les membres du Comité d'École, élus par et parmi les membres du personnel de l'école)

Président

KOHNEN Christian

Secrétaire et représentant des enseignants surnuméraires

BECHET Raphaël

Représentant du Cycle I (précoce et préscolaire)

BACKES Cynthia

Représentant de Kleinbettingen

DIEDERICH Marie-Jeanne

Représentant de Hagen

WEYDER-SCHOLER Monique

Représentant de Steinfort

LANG Caroline

Représentant de Steinfort

ROLLIN Nathalie

La durée des mandats, qui sont renouvelables, est de cinq ans (de 2009 à 2014). Le Comité d'École est l'organe appelé à assurer la gestion de l'école sous la tutelle des autorités communales et nationales. La mission du Comité d'École est e.a. d'assurer ensemble avec l'inspecteur et les autorités communales l'organisation et la gestion de l'École fondamentale et le partenariat avec les parents d'élèves.

Le Comité d'École de la Commune de Steinfort est membre de la Fédération des Comités d'école et de Cogestion du Luxembourg (FCECL), association ayant e.a. les missions suivantes:

- établir une concertation et une coopération étroites et permanentes entre les comités pour étudier et traiter de toutes les questions qui intéressent leur fonctionnement, leurs missions et leurs relations avec les autorités et pouvoirs publics;
- être l'interlocuteur, en tant qu'organe représentatif des comités, des communes et du gouvernement ainsi que des autres partenaires pour les questions touchant les objectifs et missions ainsi que le fonctionnement;
- formuler des avis sur des projets législatifs et réglementaires concernant les comités;
- promouvoir la coopération entre les écoles;
- promouvoir, soutenir et défendre le principe de la cogestion;
- faciliter aux membres des comités l'exercice de leur fonction par la formation et par l'information;
- défendre les intérêts des comités et assurer la protection de leurs droits par des mesures et des interventions appropriées;

Comme par le passé, **le titulaire de classe** et les enseignants intervenants assurant l'encadrement scolaire des élèves resteront les premiers interlocuteurs des parents pour toutes les questions qui concernent la classe de leur enfant.

Enseignants chargés de différentes missions:

Délégués à la Commission scolaire:

GOELFF Alphonse et KOHNEN Christian

Délégué à la Commission sportive:

BECHET Raphaël

Délégués à la sécurité dans l'école:

ROLLIN Nathalie et BECHET Raphaël

Responsables de la médiathèque scolaire:

RAUCHS-CLEMENS Danielle et ROLLIN Nathalie

Responsables du matériel informatique:

KOHNEN Christian et ROLLINGER Jean-Paul

Coordinateurs de cycles:

(assurant la coopération entre les membres des équipes pédagogiques)

cycle I	WEYDERT-SCHOLER Monique
cycle II	ROLLIN Nathalie
cycle III	BACKES Josette
cycle IV	alternance trimestrielle

La commission scolaire communale

Président: M. Guy PETTINGER, bourgmestre

Membres:

Membres proposés par le Conseil communal:

Mme Marianne FELTEN, conseiller communal

Mme Mireille CLEMEN

M. Jean-Marie WIRTH, conseiller communal

M. Fernand PAULY

Représentants du personnel de l'École fondamentale:

M. Christian KOHNEN, instituteur

M. Alphonse GOELFF, instituteur

Représentants des parents d'élèves à l'école:

Mme Carole BERTINELLI, épouse MIDDELKOOP

Mme Sandra FANDEL, épouse KRACK

Secrétaire: M. Michel CLEMEN

A l'instar des années précédentes, nous aimerions vous fournir avec la présente édition du «Schoulbuet 2010» toutes les informations qui pourraient vous être utiles pour accompagner vos enfants durant l'année scolaire 2010/2011.

Depuis la rentrée en septembre 2009, toutes les écoles préscolaires et primaires, désormais appelées écoles fondamentales, sont organisées **en 4 cycles d'apprentissage**. Le premier cycle est constitué de l'éducation précoce (facultative) et préscolaire. Les 3 cycles suivants correspondent à l'enseignement primaire et ont chacun une durée de 2 ans. L'organisation en cycles revient à certifier chaque 2^e année que l'élève possède les compétences requises pour avancer au cycle suivant.

Les parents désireux de s'informer plus amplement sur la nouvelle loi scolaire, peuvent consulter le site internet du Ministère de l'Éducation nationale: **www.men.lu**

Titulaires de classe

Cycle I - (Précoce)

Précoce à Steinfurt

Institutrice BARTHELEMY Carole
Éducatrices MANGEN Anne
WAGENER-MEYERS Sonja

Précoce à Kleinbettingen

Institutrices ARNOLD Michèle / MÜLLER Joëlle
Éducatrice CALDERONI Tanja

Cycle I - (Préscolaire)

Classes à Steinfurt

rue du Cimetière ÖZEN Sema
rue du Cimetière HOFFMANN Steffi, rempl. THILL Karin
Steinfurt-Maison Relais BACKES Cynthia
Steinfurt-Maison Relais HULTEN Bernadette

Classe à Hagen WEYDERT- SCHOLER Monique

Classe à Kleinbettingen FRIEDEN Lynn

Intervenant THILL Danielle

Cycles II à IV - (Primaire)

Classes à Hagen

Cycle II - 1^{ère} année FOLSCHEID-PENNING Monique
Cycle II - 2^{ème} année RIVOLDINI Carmen

Classes à Kleinbettingen

Cycle III - 3^{ème} année BACKES Josette
Cycle III - 4^{ème} année RIES-SCHAUS Carole

Cycle IV - 5^{ème} année SCHABER Renée
Cycle IV - 6^{ème} année DIEDERICH Marie-Jeanne

Classes à Steinfurt

Cycle II - 1^{ère} année ROLLIN Nathalie
Cycle II - 1^{ère} année LANG Caroline
Cycle II - 2^{ème} année BAUSTERT Nadine
Cycle II - 2^{ème} année BAATZ-MANGEN Marianne

Cycle III - 3^{ème} année BERTEMES Serge
Cycle III - 3^{ème} année VANDEWALLE Michèle
Cycle III - 4^{ème} année BIVER Gaby
Cycle III - 4^{ème} année OEHMEN Sacha

Cycle IV - 5^{ème} année RAUCHS-CLEMENS Danielle
Cycle IV - 5^{ème} année RAUCHS Jhang
Cycle IV - 6^{ème} année KOHNEN Christian
Cycle IV - 6^{ème} année ROLLINGER Jean-Paul

Centre d'apprentissage KABER Danièle

Enseignants intervenants brevetés (cycles II-IV)

BECHET Raphaël (éducation physique et sportive)
MOES Nadine (surnuméraire)
ROBEN Xavier (surnuméraire)
SCHERER Andrée (surnuméraire)
KOMES Jackie (cours d'appui)
ROLLINGER Nathalie (cours d'appui)
SCHAAL Carole (cours d'appui)

Enseignants intervenants chargés de différentes branches

KIEFFER-MERSCH Yvette (remplaçant permanent),
LINSTER-THEIN Susy

Enseignants de religion

FEIEREISEN Thierry (Steinfurt)
ADRIAENSENS-DRUI Vanessa (Hagen/Kleinbettingen)

Enseignants du cours de l'éducation morale et sociale

WEYNANDS Marita (Steinfurt)
FUNK-EISCHEN Mariette (Hagen/Kleinbettingen)

Enseignant intervenant (cours d'accueil)

CRAHAY Nicole



Effectifs de classes

Elèves fréquentant le CYCLE I (1^{ère} année préscolaire)

Steinfort

Mme BACKES Cynthia

Maison Relais (7b, rue de Hagen): BATISTA Max, LIBAR Pol, VERA CRUZ Ivo.

Mme HULTEN Bernadette

Maison Relais (7b, rue de Hagen): CARDELLINI Matteo, HAHN Felix, MORIZOT Sélina, SCHONCKERT Anne, WINANDY Nathan-Ray, ZEVART Alexandre.

Mme ÖZEN Sema

Rue du cimetière: BAGUETTE Noriane, KANA Luther, RODRIGUES PERIERA Ruben, STEFFEN Finn, STROTZ Tim, WEYLAND Max.

Mme HOFFMANN Steffi

Rue du cimetière: MILLILO Domenico, PRUMBAUM Liz, VANDERHEYDEN Quentin, VAN KAUFENBERG Magali, WEIS Nils.

Hagen

Mme WEYDERT-SCHOLER Monique

BARREIRA FERNANDES Gabriel, FORMICA Tom, MALENA Luca, NUNES ALBUQUERQUE Luana, RODRIGUES Ricardo, SCHMIT Seymon, ZAPPITELLI Léa, ZHENG Lisa.

Kleinbettingen

Mme FRIEDEN Lynn

BARREIRA NEVES Luca, CARVALHO Sara, KREMER Larissa.

Elèves fréquentant le CYCLE II (1^{ère} année d'études primaires)

Steinfort

Mme LANG Caroline

AHMETSPAHIC IMRAN, KAISER Luca, LOPORCARO Matteo, MULLER Joe, MULLER Lynn, PINHAL DOS SANTOS Samuel, SEMEDO GARCIA Kevin, WAGENER NICOLAS, WEIS Lukas, WIES Emilie, VO DUC HUY Trâm Anh.

Mme ROLLIN Nathalie

BRAUN Laura, COLLETTE Nathan, DA SILVA GONCALVES Carolina, DELBRASSINNE Céline, DONVEN Jil, MOREIRA INOCENCIO Dennys, SCHMIT Pol, SCHMITZ Kyra, SOARES DA COSTA Alex, TIBOR Jessica, TIBOR Monica.

Hagen

Mme FOLSCHEID-PENNING Monique

CARPENTIER DE CHANGY Felicia, GRAF Sandy, FEYDER Alba, KAUFFMANN Cédric, KRACK Céline, MAZIUKIEWICZ Patryk, RIES Emma, SCHEUER Christophe, SCHMIT Lena, SEHL Anna, STÖHRMANN Vålden, WEICHERDING Arno, WIRTH Max.

Comme la répartition des effectifs a été conçue pour exclure tout tirage au sort, aucun transfert ne sera fait pendant les vacances d'été.

Répartition des élèves par cycle:

Cycle I	105 élèves
Cycle II	81 élèves
Cycle III	77 élèves
Cycle IV	87 élèves
Total:	350 élèves

SCHOUU

STENGEFORT

1) Éducation précoce (cycle I)

1. Âge d'admission

Chaque enfant ayant trois ans révolus au 1er septembre 2010 peut être admis dans une classe de l'éducation précoce.

2. Horaires et accueil

L'éducation précoce fonctionnera de 8h00 à 12h00 les lundis à vendredis et de 14h00 à 16h00 heures les lundis, mercredis et vendredis.

Un service d'accueil fonctionnera:

- du lundi au vendredi de 7h30 à 8h00
- les mardis et jeudis de 12h00 à 12h30
- les lundis, mercredis et vendredis de 16h00 à 16h30.

3. L'Éducation précoce est facultative

L'inscription est gratuite et la fréquentation de l'éducation précoce n'est pas obligatoire.

Elle permet cependant aux enfants de prendre contact de façon ludique avec d'autres enfants. Dès la petite enfance, qui constitue une phase de développement intense, il convient de préparer les enfants à une vie d'autonomie, de découvertes et d'apprentissages tout au long de la vie. Par le contact avec les autres, l'enfant peut développer ses capacités langagières, communicatives et sociales, physiques et motrices, affectives et cognitives.

L'éducation précoce met l'accent sur le jeu, le jeu éducatif et sur l'entraînement langagier par la pratique. Les enfants étrangers ont la possibilité d'approfondir leurs connaissances en langue luxembourgeoise avant d'entamer l'éducation préscolaire.

2) Obligation scolaire

Tout enfant habitant le Luxembourg âgé de quatre ans révolus avant le premier septembre, doit fréquenter l'École. Cette obligation s'étend sur douze années consécutives à partir du premier septembre de l'année en question. Dans tous les cas où l'élève est inscrit dans une école autre que celle de la commune de résidence, les parents informent sans délais et au plus tard huit jours après le début des cours, moyennant remise d'une copie du certificat d'inscription délivré par l'école, l'administration communale de leur résidence.



3) Education préscolaire (cycle I)

Chaque enfant ayant atteint l'âge de 4 ans révolus au 1er septembre 2010 doit suivre l'éducation préscolaire. L'enseignement préscolaire est organisé d'après le principe de groupes mixtes, c'est-à-dire que chaque classe accueille des enfants de la première et des enfants de la deuxième année de l'éducation préscolaire. Ce système favorise la communication et les apprentissages sociaux, il augmente les possibilités d'imitation, d'entraide et de coopération entre enfants d'âges différents. Le préscolaire est caractérisé par un climat d'accueil proche du climat familial, par l'importance accordée au développement global de l'enfant et par les méthodes pédagogiques utilisées. Il contribue au développement de la personnalité, à l'acquisition de connaissances et de savoir-faire, à la familiarisation avec le milieu culturel, au développement de comportements réfléchis et responsables et à l'intégration scolaire et sociale. Les activités prennent souvent la forme d'un jeu ou d'un projet. Mais l'enfant doit aussi apprendre à effectuer un travail imposé et à se concentrer; ce sont des aspects importants de la maturité scolaire. L'enseignant laisse à l'enfant la liberté et le temps nécessaire pour expérimenter et pour comparer et combiner les résultats de ses expériences. Il encourage l'enfant et oriente son attention sur les aspects importants des problèmes posés. Les activités de l'éducation préscolaire sont variées et relèvent des domaines suivants: activités corporelles, musicales, artistiques, mathématiques, activités de langage et d'éveil aux sciences.



4) Enseignement primaire (cycles II-IV)

Chaque enfant ayant atteint l'âge de 6 ans révolus au 1er septembre 2010 doit suivre l'enseignement primaire. Les cycles II-IV ont pour but d'apprendre aux enfants de parler et d'écouter, la lecture et l'écriture en langue allemande, française et luxembourgeoise, ainsi que les mathématiques. Le sport, la musique, l'éveil aux sciences, la géographie et l'histoire sont d'autres branches importantes. Les devoirs à domicile aident les élèves à répéter les matières apprises en classe et ils renseignent les parents sur les programmes scolaires et sur la progression de leur enfant. En même temps, ils amènent l'enfant à s'exercer à travailler de façon autonome. Les devoirs à domicile incitent l'élève à répéter, approfondir et élargir les connaissances acquises à l'école.

5) Effectifs de classes

Si, conformément au règlement, à la rentrée scolaire, la différence entre les effectifs de 2 classes parallèles de même niveau est supérieure à 3, et à défaut de candidatures pour un transfert volontaire, il sera procédé à un tirage au sort le premier jour de classe, et cela sur la base des listes établies par l'administration communale.

Comme la répartition des effectifs a été conçue pour exclure tout tirage au sort, aucun transfert ne sera fait pendant les vacances d'été.

6) Cours d'éducation morale & sociale, cours d'instruction religieuse & morale

Les parents ont inscrit leurs enfants soit à l'éducation morale et sociale, soit au cours d'instruction religieuse et morale pour l'année scolaire 2010/2011.

Ce choix de cours ne pourra être modifié au cours de l'année scolaire.

7) Natation et éducation physique

Tous les élèves des cycles II à IV suivront les cours de natation et d'éducation physique. Les élèves qui ne pourront pas suivre ces cours devront présenter une excuse écrite.

En cas de non-participation prolongée pour incapacité physique, l'élève devra présenter un certificat médical, mais il pourra fréquenter pendant la durée des leçons d'éducation physique et sportive une autre classe.

Pour les cours d'éducation physique, les responsables des cours d'éducation physique prient les parents de respecter le règlement de la fréquentation du hall sportif et de munir les élèves de chaussures de sport réservées exclusivement à l'emploi à l'intérieur du hall sportif, dans l'intérêt de l'hygiène pour tous.

8) Absences

Toute absence doit être motivée par une excuse écrite. Pour toute absence de plus de trois jours due à une maladie, l'élève devra présenter un certificat médical.

Une dispense de fréquentation des cours peut être accordée sur demande motivée des parents. Une telle dispense peut être accordée par le titulaire de classe pour une durée ne dépassant pas une journée et par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée. Des dispenses de fréquentation des cours ne seront accordées que pour d'importants événements de famille. Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

9) Consultations pour parents

Chaque enseignant(e) se tiendra à la disposition des parents pour consultations. Le jour et les heures seront communiqués au début de l'année scolaire.

La date d'une première réunion d'information pour les parents d'élèves au début du 1^{er} trimestre vous sera communiquée par l'enseignant(e) de votre enfant.

Pour ne pas entraver le début des cours, le personnel enseignant prie les parents de ne pas accompagner leurs enfants dans les bâtiments scolaires et de les congédier devant l'école.

10) Pas de portables dans les écoles

Comme en cas d'urgence, les parents peuvent joindre les enseignants de leurs enfants par le téléphone de l'école, et comme les élèves peuvent joindre leurs parents ou un responsable par la même voie, il est interdit d'apporter des portables en classe, et ceci pour ne pas déranger le bon déroulement des leçons.

11) Livres scolaires

Les manuels scolaires sont mis gracieusement à la disposition des écoliers par l'administration communale.

12) Fiche médicale

Au début de l'année scolaire chaque titulaire de classe distribuera une fiche médicale à ses élèves. Cette fiche médicale reprend les informations importantes sur l'état de santé de votre enfant. Dans l'intérêt de votre enfant, nous vous demandons de la remplir et de la remettre au titulaire de classe. Une copie sera mise à disposition de tous les enseignants intervenants faisant partie de l'équipe pédagogique, notamment le personnel chargé des cours d'éducation physique et sportive et de la natation. Les données personnelles seront traitées en toute confidentialité.

13) Votre enfant est en 6^e année d'études:

Quelles sont les modalités du passage de l'enseignement fondamental au secondaire?

L'avis d'orientation est émis sur la base des 4 critères suivants:

- les notes des bulletins de la sixième année d'études primaires,
- les résultats à une série d'épreuves standardisées (tests nationaux) organisées dans le courant du premier et deuxième trimestre de la sixième année d'études primaires.
- l'avis des parents
- l'avis de l'instituteur ou de l'institutrice titulaire de la 6^e année d'études primaires concernant les comportements d'apprentissage de l'élève.

14) Aide aux devoirs à domicile

L'équipe pédagogique de l'école (en collaboration avec la Maison Relais), décidera de l'inscription éventuelle des élèves aux aides aux devoirs à domicile avec l'accord des parents. Avec l'ouverture de la nouvelle Maison Relais, l'Aide aux devoirs à domicile fonctionnera à Steinfort pour tous les groupes. Les enfants qui n'auront besoin que d'un accueil devront être inscrits à la Maison Relais.

Introduction d'une carte d'accès au transport scolaire

Chers parents,

Lors du transport scolaire un certain nombre d'élèves ne se soumettent pas aux règles de bonne conduite. De par leur comportement inadéquat, ils mettent en péril la sécurité des autres enfants et gênent le bon fonctionnement du transport en général.

Afin de pouvoir réagir de façon appropriée face à cette situation, le collège échevinal a décidé, en concertation avec les délégués à la sécurité dans les écoles, d'introduire une carte d'accès qui réglera le transport scolaire des élèves.

Cette façon de régler l'accès au transport offert à chaque élève (à titre gratuit), va de paire avec les conditions tarifaires régissant le transport public et scolaire au niveau national. La carte de transport constitue, outre le droit d'accès au transport, également le contrat d'assurance entre le transporteur et le voyageur.

Chaque enfant fréquentant une classe du cycle II à IV recevra de son titulaire respectif, une carte personnelle donnant accès au transport scolaire pour l'année scolaire 2010/2011 avec effet au 15 septembre 2010.

Ce règlement servira, en cas d'infraction aux règles de bonne conduite, d'avertir les malfaiteurs et, le cas échéant, de les exclure du transport scolaire pour une durée à déterminer par le collège échevinal lors d'une entrevue avec les parents concernés.

Cette carte devra être présentée sur simple demande du chauffeur ou de toute autre personne assurant la surveillance dans le bus.

Chaque carte sera munie de trois carrés :



1. Lorsqu'un enfant trouble la tranquillité dans l'autobus par un comportement inadéquat, la 1ère case sera perforée. Ceci sera un premier avertissement qui n'entraînera pas de suites.



2. Si jamais une situation semblable se représentait, la 2ème case serait perforée. Dans ce cas, les parents de l'élève en question seront convoqués à la commune en présence du titulaire respectif et des délégués à la sécurité.



3. Au cas où le comportement de l'enfant ne s'améliorerait pas en dépit des deux avertissements précédents, le 3ème et dernier carré sera perforé. Dans ce cas, la carte sera immédiatement retirée et les parents seront convoqués. Dans ce cas l'enfant pourra être exclu du transport scolaire pour une durée à déterminer.

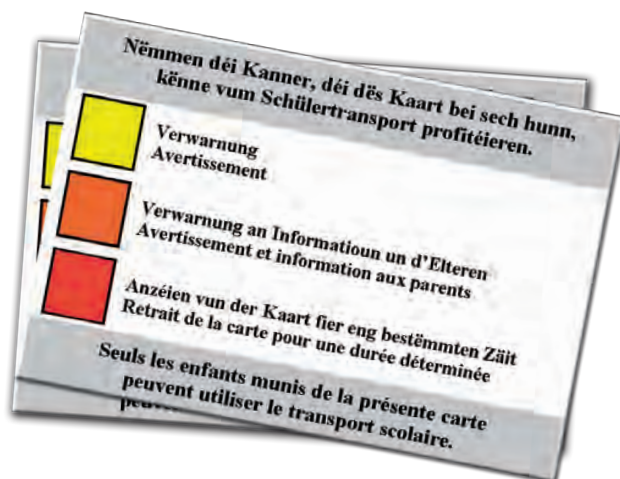
Il est évident que le bon fonctionnement de ce système dépendra également de l'acceptation et du soutien des parents d'élèves.

Nous vous invitons donc à participer à cette action en veillant à ce que vos enfants aient toujours leur titre de transport sur eux lorsqu'ils emprunteront le transport scolaire.

De plus nous vous prions de bien vouloir vérifier de temps à autre ce titre et de discuter d'éventuels avertissements avec votre enfant.

Le collège échevinal

Les délégués à la sécurité



Transport scolaire 2010-2011

L'Administration communale invite tous les parents d'élèves à profiter du service de transport scolaire gratuit.

BUS	CHIEN	GIRAFE	CHIEN	GIRAFE
ALLER - vers les écoles	lu-ve	lu-ve	lu-me-ve	lu-me-ve
Grass-arrêt Bus	7h40		13h40	
Kleinbettingen-rue du Parc	7h48		13h48	
Hagen-école	7h52		13h52	
Steinfort-centre sportif	7h57		13h57	
Steinfort-centre sportif		7h45		13h40
Hagen-école		7h50		13h45
Kleinbettingen-école		7h55		13h50
Steinfort - cimetièrre		8h05		
Hagen - école				13h55
Steinfort - centre sportif				14h00
Steinfort - cimetièrre				14h05

BUS	GIRAFE	CHIEN	CHIEN	CHIEN	GIRAFE	GIRAFE	GIRAFE
RETOUR - des écoles	lu-me-ve	ma-je	lu-me-ve	ma-je	ma-je	lu-me-ve	lu-me-ve
Kleinbettingen-rue du Parc	11h52					16h05	
Kleinbettingen - école primaire							
Hagen-école	11h57					16h10	
Steinfort-centre sportif				12h40		16h15	
Steinfort - cimetièrre		11h45	11h45				15h55
Steinfort-centre sportif	12h02		11h55				16h05
Kleinbettingen - rue du Parc					12h40		
Hagen-école		11h52	12h00	12h45	12h45		16h10
Kleinbettingen-rue du Parc		11h57	12h05	12h50			16h15
Steinfort - centre sportif		12h02			12h50		
Grass-arrêt Bus			12h12	12h57			16h22

ATTENTION: pour réduire le temps d'attente au bus scolaire des élèves des classes préscolaires de la Maison Relais, les cours de l'éducation préscolaire dans ces classes commenceront chaque matin à 8h05 et se termineront à 11h50.

Pour réduire les dangers de la circulation sur le chemin de l'école à tous les élèves, les parents effectuant un transport privé vers les écoles, sont cordialement invités à employer le grand parking du Centre Roudemer, donnant directement sur l'enceinte scolaire, pour déposer ou venir chercher leur(s) enfant(s). Ils y seront sous la surveillance d'un(e) enseignant(e) délégué(e) 10 minutes avant le début officiel des cours, ainsi que 10 minutes après les heures de classe auprès des écoles.

Rentrée des classes 2010-2011

L'année scolaire commencera le mercredi 15 septembre 2010 à 8 heures. L'année scolaire commencera par une journée de classe entière. Les élèves seront accueillis par leur titulaire de classe. L'horaire normal des cours 2010/2011 commencera à 10.00 heures.

La Maison Relais fonctionnera dès la rentrée scolaire.

Horaires scolaires 2010-2011 (Cycles II à IV)

Les horaires scolaires resteront inchangés.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h00-8h55	8h00-8h55	8h00-8h55	8h00-8h55	8h00-8h55
8h55-9h45	8h55-9h45	8h55-9h45	8h55-9h45	8h55-9h45
10h00-10h55	10h00-10h50	10h00-10h55	10h00-10h50	10h00-10h55
10h55-11h50	10h50-11h40	10h55-11h50	10h50-11h40	10h55-11h50
	11h45-12h35		11h45-12h35	
14h00-14h55		14h00-14h55		14h00-14h55
15h05-16h00		15h05-16h00		15h05-16h00

Horaires des classes préscolaires (Cycle I)

Tous les jours de 8h00 à 11h45, les après-midi du lundi, mercredi et vendredi de 14h00 à 16h00.

Attention, pour des raisons de transport scolaire, les cours de l'éducation préscolaire des classes de la nouvelle Maison Relais commenceront le matin à 8h05 et se termineront à 11h50.

Surveillance et sécurité

Une surveillance est assurée par un(e) enseignant(e) délégué(e) 10 minutes avant le début officiel des cours, ainsi que 10 minutes après les heures de classe dans l'enceinte scolaire.

Il est rappelé aux parents et aux élèves qu'il est défendu aux écoliers de quitter l'enceinte scolaire à partir de 7h50 et 13h50 avant le commencement des classes sans l'autorisation préalable de la personne responsable de la surveillance.

Pour ne pas entraver le début des cours, le personnel enseignant prie les parents de ne pas accompagner leurs enfants dans les bâtiments au début des cours.



Projet Fruit for School

Programme européen en faveur de la consommation de fruits à l'école

Uebst ass cool!



Eis Schoul mécht matt!

www.fruit4school.lu




Avec le soutien financier de la Communauté européenne 

A partir de la rentrée 2010/2011, l'Ecole Fondamentale de la Commune de Steinfort va participer au programme européen « Fruit for School - Uebst ass cool » en faveur de la consommation de fruits à l'école.

Le projet « Fruit for school » prévoit la distribution gratuite de fruits et de légumes aux élèves et des mesures pédagogiques accompagnatrices avec le but d'accroître durablement la consommation de fruits et légumes chez les enfants à un âge où se construisent les habitudes alimentaires.

Un site internet a été mis en place pour informer tous les acteurs concernés:

www.fruit4school.lu.



RENTREE DES CLASSES 2010

" Attention, enfants sur la voie publique "



Comme tous les ans à la mi septembre, des milliers d'élèves reprennent le chemin de l'école. Surtout les petits " nouveaux " méritent une attention toute particulière. Ils ont tout juste atteint l'âge de six ans et ne connaissent pas encore les dangers de la circulation. Pour eux tout est nouveau et fascinant, leur manque d'attention aux dangers de la rue est flagrant. Une prudence particulière est conseillée aux automobilistes à partir du 15 septembre, grande journée de la rentrée.

Le rôle des parents

Les parents jouent un rôle primordial. Ils sont considérés comme un modèle à suivre. Il est de leur devoir de sensibiliser les enfants aux dangers de la rue.

Voici quelques tuyaux :

- Commencez le plus tôt possible à habituer votre enfant à la circulation.
- Faites plusieurs fois le chemin de l'école ensemble et expliquez à votre enfant les dangers éventuels.
- Expliquez lui de toujours marcher sur le trottoir (c'est le seul endroit où il se trouve en sécurité).
- Le chemin le plus court n'est pas forcément le chemin le plus sûr: s'il n'y a pas de passage pour piétons, rappelez la règle d'or: s'arrêter au bord de la rue, regarder vers la gauche, vers la droite, jusqu'il n'y ait plus de voitures en vue, puis traverser.
- Rendez votre enfant bien visible ! Posez des bandes réfléchissantes sur ses vêtements et sur son cartable afin qu'il soit mieux perçu dans le noir et dans la pénombre.
- Si vous amenez vos enfants à l'école en voiture, respectez les règles du code de la route (ne pas stationner sur les passages pour piétons, sur les trottoirs etc...). Faites en sorte que votre enfant descende toujours de la voiture du côté du trottoir.
- N'attendez pas du côté opposé de la rue : dans l'euphorie de vous revoir l'enfant risque de traverser, sans prendre les précautions nécessaires.

Voici les principales règles pour le transport d'enfants en voiture :

- Un enfant de moins de 3 ans doit toujours prendre place dans un siège spécial pour enfant (Attention : un siège où l'enfant est assis dos à la route est interdit si le siège passager avant est équipé d'un airbag et que celui-ci est activé).
- Un enfant âgé entre 3 et 11 ans ne peut prendre place sur le siège passager que s'il utilise un siège qui correspond à sa taille et son poids.
- Les enfants qui mesurent plus de 150 cm n'ont plus besoin de siège spécial mais doivent porter la ceinture de sécurité standard.
- Sur les sièges à l'arrière d'une voiture les enfants doivent également prendre place dans un siège pour enfants. La Sécurité Routière recommande d'utiliser pour chaque trajet le siège pour enfants sur le siège arrière, les ceintures de série sont conçues pour la taille d'un adulte et peuvent - en cas d'accident - causer de graves blessures chez l'enfant.

A l'achat d'un siège pour enfant il faut vérifier :

- Si le siège correspond à l'âge, resp. au poids de l'enfant.
- Si le siège est homologué et répond à la norme européenne de sécurité ECE R44.
- Si le siège se prête à l'installation dans votre voiture.
- Si le siège peut se fixer à l'aide des ceintures de série.

Mais seul l'achat d'un siège ne contribue pas à la sécurité de votre enfant. Encore faut-il veiller à l'utiliser de façon conséquente - même sur les trajets les plus courts



Les enfants, nouveaux piétons sans expérience.

Une fois dans la rue, il existe des règles à suivre :

- Le trottoir est la seule zone de sécurité où l'enfant peut marcher.
- Toujours marcher sur le trottoir du côté le plus sûr, c'est-à-dire vers les maisons et les jardins.
- S'il n'y a pas de trottoir ni sur le côté gauche ni sur le côté droit, prendre le côté gauche.
- Le plus sûr est de traverser la rue où il y a des feux de signalisation (vert signifie traverser, rouge signifie s'arrêter) et un passage pour piétons protégé.
- Si l'enfant doit traverser dans une zone non protégée il est impératif qu'il adapte un comportement de sécurité adéquat: regarder attentivement à gauche ensuite à droite et ensuite traverser, uniquement s'il n'y a plus de voitures en vue.

La Police est présente

La Police assure la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. Ainsi en vue de la rentrée, certains véhicules de patrouille arborent le graphisme « ATTENTION – RENTREE – SCOLAIRE ».

Pour la rentrée 2010, la Police assure la sécurité de vos enfants !

Elle est présente à la fois :

- pour protéger les jeunes sur le chemin de l'école
- pour prendre contact avec les enseignants et les parents.

La Police assurera une présence quotidienne auprès des différents établissements scolaires lors des premières semaines de cours. Ces actions seront répétées régulièrement tout au long de l'année scolaire dans le cadre des activités préventives de la police de proximité.

Une attention particulière sera axée sur le stationnement mettant en péril les écoliers et au non respect du port de la ceinture de sécurité.

Des contrôles répressifs fixés pour les premières semaines de la rentrée aux abords des établissements scolaires viseront à priori :

- l'excès de vitesse
- le non port de la ceinture de sécurité
- et l'usage illégal du téléphone portable

Au-delà de la sécurité des enfants sur le chemin de l'école, la Police contrôle subsidiairement le permis de conduire des automobilistes.

... pour que la rentrée 2010 se passe en toute sécurité !



L'association des parents d'élèves

De comité / Le comité :

Winandy Raymond, Président
(4 Kanner, am Alter vun 1 Joer bis 7 Joer)
Tel: 621244664 email: raywin@pt.lu

Fandel Sandra, Vice-Présidente
(3 Kanner, am Alter vun 6 Joer bis 11 Joer)
Tel: 621161211 email: sfandel@pt.lu

Nourissier Monique, Secrétaire
(4 Kanner, am Alter vun 1 Joer bis 7 Joer)
Tel: 621718344 email: mwinou@pt.lu

Wampach Joëlle, Trésorière
(5 Kanner, am Alter vun 3 bis 16 Joer)
Tel: 621251113 email: wamp@pt.lu



Eis Zieler: Nos buts:

Flott Aktiviteiten fir Kanner z'organisieren wei z.B. Miniplaybackshow, Ofschlossfeier 6. Schouljoer, Halloweenparty, Kannerfloumaart,

De belles activités pour les enfants comme Miniplaybackshow, Halloweenparty, marché aux puces pour enfants... .

Awer mir denken och un d'Elteren a versichen hire Besoin'en gerecht ze ginn andem mir Konferenzen organisieren z.B. zum Theme Dyslexie, Hausaufgaben, Fërderung... .

Nous pensons aussi aux parents et allons organiser diverses conférences sur les thèmes comme la Dyslexie, les Devoirs à domicile,

Och Themen wéi de Pedibus, Sécherheet vum Schoulwee hu mir net vergiess a sinn eis wichteg.

Egalement les sujets comme le Pedibus et la sécurité sur le chemin d'école nous tiennent à coeur.

Fir d'Schouljoer 2010 – 2011 hu mir vill nei a flott Ideen wou mir gaer mat aerer Hëllef ëmsetzen fir de Bedürfnissen vun Elteren a Kanner gerecht ze ginn. Dofir brauchen mir äer Ennerstetzung. Dat kennt dir mat enger Memberskaart machen, andeems dir eis 8 Euro op de Konto CCP LU22 1111 0487 2026 0000 iwerweist.

Pour l'année scolaire 2010 – 2011 nous avons beaucoup d'idées qui peuvent être réalisées avec votre soutien en virant 8 Euros sur notre compte bancaire : CCP LU22 1111 0487 2026 0000.

Visitez notre site : www.apecs.lu

Qu'est-ce qu'une association de parents d'élèves?

Une association de parents est une initiative privée sous la forme juridique d'une association sans but lucratif. **Il ne s'agit pas d'un organe officiel de l'école fondamentale.**

Une association de parents est un groupe de parents représentatif de l'ensemble des parents d'une commune (enseignement fondamental) ou d'un lycée (secondaire), qui aide les parents à s'intéresser à l'éducation de leurs enfants et suscite la participation de tous les parents pour collaborer avec l'école. Son souci premier est d'organiser un dialogue permanent entre tous les partenaires de l'école pour le bien-être de tous les enfants.

Vacances et congés scolaires 2010-2011

L'année scolaire commence le mercredi 15 septembre 2010 et finit le vendredi 15 juillet 2011 à 16.00 heures.

Vacances scolaires

VACANCES & CONGÉS	DATE DÉBUT (INCLUS)	DATE FIN (INCLUS)
Congé de la Toussaint	samedi 30 octobre 2010	dimanche 7 novembre 2010
Vacances de Noël	samedi 18 décembre 2010	dimanche 2 janvier 2011
Congé de Carnaval	samedi 19 février 2011	dimanche 27 février 2011
Vacances de Pâques	samedi 9 avril 2011	<u>lundi</u> 25 avril 2011
Congé de la Pentecôte	samedi 28 mai 2011	dimanche 5 juin 2011
Vacances d'été	samedi 16 juillet 2011	mercredi 14 septembre 2011

Jours et congés isolés

JOURS ET CONGÉS ISOLÉS	DATE
St Nicolas	lundi 6 décembre 2010
Fête du Travail	dimanche 1 ^{er} mai 2011
Pèlerinage à N-Dame de Luxembourg	vendredi 20 mai 2011
Ascension	jeudi 2 juin 2011
Lundi de Pentecôte	lundi 13 juin 2011
Mardi de Pentecôte	mardi 14 juin 2011
Fête nationale	jeudi 23 juin 2011

Remarques

- 1) Les classes chôment le jour du pèlerinage à Notre-Dame de Luxembourg: le vendredi 20 mai 2011.
- 2) La veille des vacances de la Toussaint, de Noël, de Carnaval, de Pâques et de la Pentecôte, les élèves sont congédiés à la fin des cours de l'après-midi, c'est-à-dire le vendredi à 16h00.
- 3) Vu la situation particulière dans la commune de Steinfort où les cérémonies solennelles de la 1^{ère} communion ont lieu au début de la soirée du dimanche 22 mai 2011, les enseignants des 3^{èmes} années d'études accepteront d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves concernés au cours de la matinée.

L'année scolaire 2011/2012

L'année scolaire commence le jeudi 15 septembre 2011 et finit le dimanche 15 juillet 2012.

1. Le congé de la Toussaint commence le samedi 29 octobre 2011 et finit le dimanche 6 novembre 2011.
2. Les vacances de Noël commencent le samedi 17 décembre 2011 et finissent le dimanche 1^{er} janvier 2012.
3. Le congé de Carnaval commence le samedi 18 février 2012 et finit le dimanche 26 février 2012.
4. Les vacances de Pâques commencent le samedi 31 mars 2012 et finissent le dimanche 15 avril 2012.
5. Jour férié légal: le mardi 1^{er} mai 2012
6. Jour de congé pour l'Ascension: le jeudi 17 mai 2012.
7. Le congé de la Pentecôte commence le samedi 26 mai 2012 et finit le dimanche 3 juin 2012.
8. Jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de SAR le Grand-Duc: le samedi 23 juin 2012.
9. Les vacances d'été commencent le lundi 16 juillet 2012 et finissent le vendredi 14 septembre 2012.





Avis aux parents

Vous avez des questions ou des propositions concernant la vie scolaire, respectivement des avis à donner sur le plan de réussite scolaire et sur l'organisation scolaire.

Pour cela, l'école fondamentale prévoit des représentants de parents destinés à s'occuper de la vie scolaire et de ses problèmes.

Ils fonctionnent en tant qu'intermédiaire entre les parents et le comité d'école. A cette occasion, le 29 octobre 2009, 11 représentants ont été élus par les parents.

Qui sont ces représentants ?

- BERTINELLI Carole (2 enfants, Steinfort)
- BURR Alexandra épouse LUDOVICY (2 enfants, Kleinbettingen)
- FANDEL Sandra épouse KRACK (3 enfants, Hagen)
- NOURISSIER-WINANDY Monique (4 enfants, Steinfort)
- PISSINGER-MÜLLER Mireille (2 enfants, Hagen)
- SCHMIT Patrice (1 enfant, Steinfort)
- SCHMIT Fernande (1 enfant, Steinfort)
- SCHONCKERT Serge (2 enfants, Steinfort)
- THEIS Corinne épouse RIBEIRO (2 enfants, Hagen)
- WAGENER Serge (2 enfants, Steinfort)
- WINANDY Raymond (4 enfants, Steinfort)

Nous sommes des parents comme VOUS
ayant des enfants scolarisés dans la commune de Steinfort:

L'école fondamentale accepte les parents comme partenaires de l'école et leur attribue des droits!

- N'hésitez donc pas à nous contacter par mail: contact@rp-steinfort.lu
ou bien auprès des personnes de contact:

Serge Wagener: GSM 691 550 900 et Patrice Schmit: GSM 691 390 392

- Vous trouvez des nouvelles concernant nos activités sur notre site:
www.rp-steinfort.lu